

SÉANCE ORDINAIRE 22 AVRIL 2014 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIXHUIT HEURES QUINZE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents formant quorum :

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président

M. Jean-Guy Lajeunesse, représentant de Ste-Marthe-sur-le-Lac

M. Robert Montplaisir, représentant de Deux-Montagnes

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Mme Guylaine Comtois, secrétaire-trésorière

M. Stéphane Giguère, dga Saint-Joseph-du-Lac

M. Alexandre Toméo, conseiller Pointe-Calumet

ADMINISTRATION

Résolution RT 046-04-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2014.

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 047-04-2014

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 MARS 2014.

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 048-04-2014

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2014.</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-04-2014 au montant de **44 576.54 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 049-04-2014

DE PROLONGEMENT DES TRAVAUX D'AUDIT DES 3.2 **MANDAT** FINANCIERS DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires d'audit des événements subséquents à la date du bilan de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes demandé par les auditeurs des municipalités membres;

CONSIDÉRANT

que la dépense sera assumée par la Régie de traitement et refacturée aux municipalités tributaires ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le prolongement des travaux d'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2012 des municipalités membres :

MUNICIPALITES MEMBRES	DATES DES TRAVAUX	MONTANTS ATTRIBUES EXCLUANT LES TAXES
Deux-Montagnes	Du 18 mars au 14 juin 2013	633.60 \$
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Du 18 mars au 12 avril 2013	260.68 \$
Saint-Joseph-du-Lac	Du 18 mars au 29 avril 2013	316.25 \$

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-413.

Résolution RT 050-04-2014

3.3 MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 CONFIÉ À CAVANAGH HOTTE ARCHAMBAULT INC.

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre de service présentée par Cavanagh, Hotte, Archambault, Inc. pour la vérification comptable de l'année 2014 au coût de 7 360 \$ plus les taxes applicables, soit 22.7 % d'indexation de l'offre de service de 2013.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-413.

EXPLOITATION

Résolution RT 051-04-2014

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR 4.1 LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Stéphane Giguère,

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de mars 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 052-04-2014

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MARS 2014.</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mars 2014. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 053-04-2014

4.3 <u>AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE PLANS – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT – POSTE DE POMPAGE MAXIME AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes mandate la firme BSA Conseil Inc. à déposer les plans portant les numéros suivants : Projet 043-14-04, feuillets SM-01 à SM-03 datés du 12 février 2014, lesquels concernent le remplacement de la conduite de refoulement du poste de pompage Maxime pour en augmenter la capacité.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à transmettre au MDDEFP, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Résolution RT 054-04-2014

4.4 <u>CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBIT ET CHARGES</u>

CONSIDÉRANT QU' il ait été budgété quatre (4) campagnes de mesure des

débits et charges pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux (2) campagnes de mesure ont été

effectuées, en référence à la résolution RT024-03-2013;

CONSIDÉRANT QUE la troisième campagne de mesure des débits et charges

2013 ait été réalisée en 2014 par Aquatech, Société de

gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QU' il soit prévu quatre (4) relevés au budget de l'année 2014

mais que seulement deux (2) seront réalisés, en référence

à la résolution RT041-03-2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense au montant de 8 125.00 \$, plus les taxes applicables afin de couvrir les frais de la troisième campagne de mesure de débits et charges 2013 effectuée en 2014 par Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 055-04-2014

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014.</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h50.

NORMAND CLERMONT PRÉSIDENT	GUYLAINE COMTOIS SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE